



BL Conseils et Prévention
137 Avenue du Général Faidherbe
80300 Albert

Mob : 06 60 47 02 61
Courriel : b.lespe80@gmail.com
<https://conseils-bl.fr>

La prévention se partage, la sécurité ne se discute pas.

Catalogue de formation

Edito

Aujourd'hui, riche de son expérience de plus de 20 ans, **BL conseils et formation** a su développer des produits à destination d'un public dont l'activité principale est la relation à l'autre qu'il soit acteurs directs, clients, collaborateurs, hiérarchiques.

Conscient des exigences, contraintes et particularités des métiers de proximité dans les domaines du contrôle des titres de transport, du passage du permis de conduire, du management d'équipe, de la médiation social et des bailleurs sociaux. **BL conseils et formation** vous propose des formations adaptées aux vos demandes, en tenant compte des caractéristiques des métiers et des publics concernés, des spécificités et des différences des territoires, des orientations et des politiques des organismes de gestions.

BL conseils et formation s'appuie sur un forte expérience sur des formation à direction des « gardiens d'immeubles » : initiale (reconversion, entreprise), continue qui débouche sur une certification

BL conseils et formation a développer en parallèle une expertise dans le domaine de la prévention des risques, à ce titre et en complément de son activité d'expertise, nous vous proposons des formations sur ce thèmes, en particulier sur la notion « de la prise de risque »

Du fait de son expérience, issus du terrain (manager, soutien formation et prévention), **BL conseils et formation** s'appuie sur une pédagogie adaptée et se fixe pour objectifs de perfectionner la technicité, le savoir-faire et le savoir être de vos collaborateurs.

Riche de ses 20 d'expérience, **BL conseils et formation** peut construire avec vous, selon vos besoins de formation, de sensibilisation, des actions adaptées a votre contexte, au temps disponibles, qui répondent à vos objectifs, à la mise en œuvre d'un programme de formation , de sensibilisation

Notre parti pris pédagogique est simple le moteur de l'apprentissage, de l'acquisition de compétences, chez les adultes, est la mise en situation, la confrontation à ses expériences afin de compléter ses savoirs et ses savoirs-faire.

Notre approche pédagogique associe donc de façon ludique l'acquisition d'outils, les études de cas pratiques et les mises en situation issues de votre réalité.

Notre devise en formation : Se former pour Comprendre, Comprendre pour Agir.

Notre devise en prévention : La prévention se partage, la sécurité ne se discute pas.

Le Directeur
Bruno LESPE



Sommaire

Prévention des risques professionnels	
Santé et sécurité au travail : généralité	03
Santé et sécurité au travail : Loi du 2 août 2021	05
Le document unique : le plus pour l'entreprise	08
Le plan de prévention : la protection de ses salariés	11
La méthode de l'ADC (Arbre Des Causes) : analyse des Accidents de Travail (AT)	14
Le presqu'accident : l'une des bases de la prévention	17
Analyse de risque : intérêt et pratique	20
Gestion du télétravail	21



Santé et sécurité au travail : Généralités

Contexte

La mise en place d'une démarche de prévention des risques professionnels répond aux obligations légales en matière de santé et sécurité au travail.

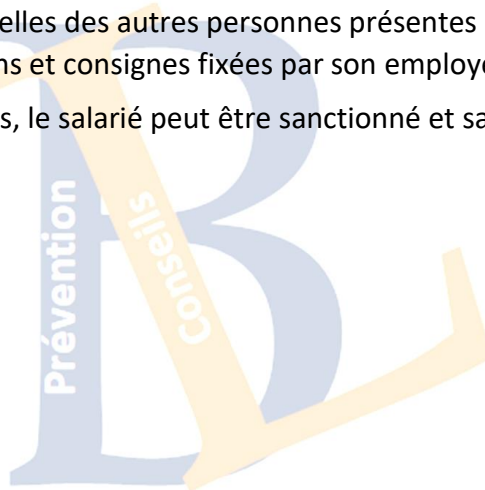
Les obligations de l'employeur, il doit :

- veiller à la santé et à la sécurité de ses travailleurs en mettant en place des actions de prévention, d'information et de formation.
- évaluer les risques professionnels sur chaque poste de travail. Ces risques sont consignés dans un document. En cas de non-respect de cette obligation, sa responsabilité civile et/ou pénale peut être engagée.
- mettre en place les moyens nécessaires (formation, information et matériel) pour garantir la santé et la sécurité au travail du salarié

Les obligations du salariés, il doit :

- prendre soin de sa santé,
- veiller à sa sécurité et celles des autres personnes présentes sur le lieu de travail.
- respecter les instructions et consignes fixées par son employeur.

En cas de non-respect de ces règles, le salarié peut être sanctionné et sa responsabilité peut être engagée.



Santé et sécurité au travail : Généralités

Fiche programme

Public	Tous managers, dans le cadre de ses activités et de ses responsabilités, confrontés à des risques professionnels pour lui et/ou son équipe	Délais d'accès	Un mois après validation du dossier
Durée	- 1 Jour	Lieu	- Hub de Méaulte 3 Rue Roger Janin, 80300 Méaulte - Dans les locaux du demandeur
Coût	- Modulable en fonction de la demande	Pré-requis	Aucun
	750 € HT par jour, pour un groupe de 1 à 10 stagiaires	Accessibilité	Toute personne en situation de handicap contacter BL conseils et formation

⇒ Finalité de la formation

La finalité de ce cursus est de professionnaliser le manager dans ses missions en s'appuyant sur ses bonnes pratiques, en identifiant celles à améliorer et en découvrant de nouvelles

⇒ Objectifs

- Expliquer le cadre et les principes de la « Santé et sécurité au travail »
- Expliquer les droits et devoirs de l'employeur et du salarié
- Expliquer les conséquences du non-respect des droits et devoirs

⇒ Contenu

↳ Cadre et Principes

↳ Droits et devoirs

- Employeur
- Salarié

↳ Conséquences du non-respect

- Employeur
- Salarié

⇒ Modalités d'évaluation et de suivi

- Evaluation des connaissances en début de formation (questionnaire, QCM d'entrée)
- Evaluation des acquis en cours de formation (mise en situation, QCM de mi-parcours, test, questionnaires, échanges avec les stagiaires)
- Evaluation en fin de stage (QCM individuel, ciblé, correction d QCM d'entrée)

⇒ Les Plus

L'animation de ce module est assurée par un formateur utilisant principalement des méthodes actives et participatives (brainstorming, échanges d'expériences, discussion en groupe, travaux de groupe ou de sous-groupes, etc...). Ces méthodes, au-delà des aspects d'apprentissage, favorisent la cohésion du groupe.

Des exposés entre les exercices permettent les synthèses et les apports didactiques.

Les mises en situation, conçues en fonction des situations quotidiennes que les stagiaires peuvent rencontrer, sont exploitées en groupe.

Ce travail permet l'auto évaluation des stagiaires et la vérification par les formateurs des acquis

Santé et sécurité au travail : Loi du 2 août 2021

Contexte

La loi transpose l'accord national interprofessionnel (ANI) conclu le 10 décembre 2020 par les partenaires sociaux en vue de réformer la santé au travail.

Elle contient également des mesures afin de décloisonner la santé publique et la santé au travail.

C'est la première fois qu'un accord national interprofessionnel (ANI) est transposé par un texte présenté par des parlementaires. Les autres ANI ont toujours été transposés par des projets de loi.

- La prévention au travail renforcée
- L'offre des services de prévention et santé au travail revue
- Des dispositifs pour lutter contre la désinsertion professionnelle
- Une nouvelle gouvernance de la santé au travail



Santé et sécurité au travail : Loi du 2 août 2021

Fiche pratique

Public	Tous managers, dans le cadre de ses activités et de ses responsabilités, confrontés à des risques professionnels pour lui et/ou son équipe	Délais d'accès	Un mois après validation du dossier
Durée	- 1 Jour	Lieu	- Hub de Méaulte 3 Rue Roger Janin, 80300 Méaulte - Dans les locaux du demandeur
Coût	- Modulable en fonction de la demande	Pré-requis	Aucun
	750 € HT par jour, pour un groupe de 1 à 10 stagiaires	Accessibilité	Toute personne en situation de handicap contacter BL conseils et formation

⇒ Finalité de la formation

La finalité de ce cursus est de professionnaliser le manager dans ses missions en s'appuyant sur ses bonnes pratiques, en identifiant celles à améliorer et en découvrant de nouvelles

⇒ Objectifs

- Expliquer le grands principe de la « Santé et sécurité au travail »
- Expliquer les raisons de la mise en œuvre de Loi du 2 août 2021
- Expliquer les points principaux de la loi

⇒ Contenu

↳ Rappel sur la notion de «santé et sécurité au travail »

- Cadre
- Principes
- Les droits et devoirs de l'employeur et du salariés

↳ Les principes

- L'évolution du régime de la visite de fin de carrière des salariés sous surveillance renforcée
- Extension des personnes suivies par les SPST
- Le dossier médical Le rendez-vous de liaison
- QVCT, nouveau thème de négociation périodique
- Une nouvelle définition du harcèlement sexuel alignée sur celle du Code Pénal
- Obligation pour les entreprises de créer leur compte AT/MP avant le 1er décembre 2021

↳ Les principes

- DUERP : les changements
- Les acteurs de prévention en soutien à l'employeur
- Formation des représentants du personnel
- Le passeport prévention Services de santé au travail : nouvelle dénomination et autres changements
- La visite médicale de mi-carrière

⇒ Modalités d'évaluation et de suivi

- Evaluation des connaissances en début de formation (questionnaire, QCM d'entrée)
- Evaluation des acquis en cours de formation (mise en situation, QCM de mi-parcours, test, questionnaires, échanges avec le stagiaires)
- Evaluation en fin de stage (QCM individuel, ciblé, correction d QCM d'entrée)



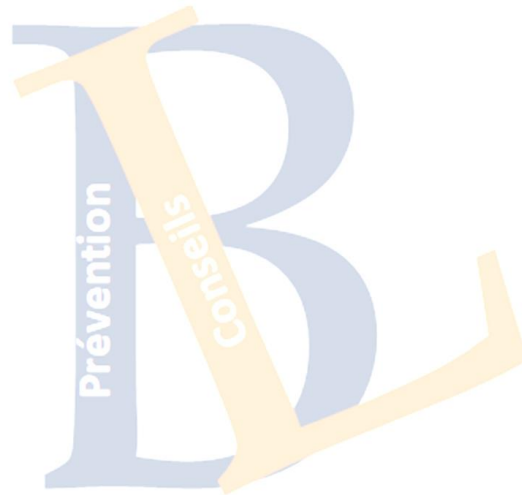
⇒ Les Plus

L'animation de ce module est assurée par un formateur utilisant principalement des méthodes actives et participatives (brainstorming, échanges d'expériences, discussion en groupe, travaux de groupe ou de sous-groupes, etc...). Ces méthodes, au-delà des aspects d'apprentissage, favorisent la cohésion du groupe.

Des exposés entre les exercices permettent les synthèses et les apports didactiques.

Les mises en situation, conçues en fonction des situations quotidiennes que les stagiaires peuvent rencontrer, sont exploitées en groupe.

Ce travail permet l'auto évaluation des stagiaires et la vérification par les formateurs des acquis



Le document unique : le plus pour l'entreprise

Contexte

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) est obligatoire dans toutes les entreprises dès l'embauche du 1er salarié.

L'employeur consigne dans ce document le résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité auxquels peuvent être exposés les salariés.

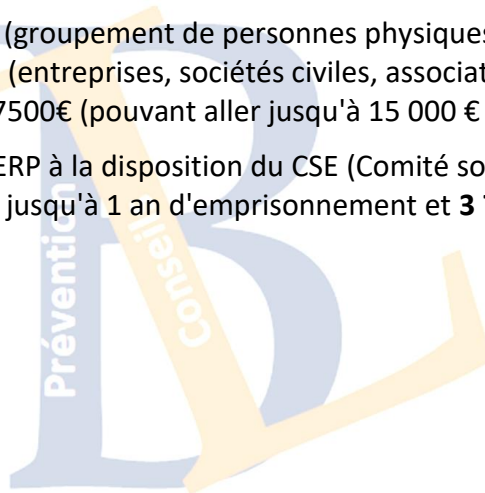
L'évaluation des risques professionnels est de la responsabilité de l'employeur et s'inscrit dans le cadre de son obligation générale d'assurer la sécurité et de protéger la santé des salariés.

Cette évaluation respecte les principes généraux de prévention

L'employeur, s'il n'inscrit pas les risques professionnels de l'entreprise dans le DUERP s'expose à l'amende prévue pour les contraventions de 5e classe :

- Pour une personne physique (individu qui possède une personnalité juridique et qui lui permet de conclure des actes juridiques), jusqu'à 1 500 €, (pouvant aller jusqu'à 3 000 € en cas de récidive)
- Pour une personne morale (groupement de personnes physiques réunies pour accomplir quelque chose en commun (entreprises, sociétés civiles, associations, État, collectivités territoriales, etc.)), jusqu'à 7500€ (pouvant aller jusqu'à 15 000 € en cas de récidive)

L'employeur qui ne met pas le DUERP à la disposition du CSE (Comité social et économique) commet un délit d'entrave. La peine peut aller jusqu'à 1 an d'emprisonnement et **3 750 €** d'amende



Le document unique : le plus pour l'entreprise

Fiche pratique

Public	Tous managers, dans le cadre de ses activités et de ses responsabilités, confrontés à l'élaboration, le suivi et le contrôle du Document Unique	Délais d'accès	Un mois après validation du dossier
Durée	- 2 Jours - Modulable en fonction de la demande	Lieu	- Hub de Méaulte 3 Rue Roger Janin, 80300 Méaulte - Dans les locaux du demandeur
Coût	750 € HT par jour, pour un groupe de 1 à 10 stagiaires	Pré-requis	Aucun Toute personne en situation de handicap contacter BL conseils et formation
		Accessibilité	

⇒ Finalité de la formation

La finalité de ce cursus est de professionnaliser le manager dans l'élaboration, le suivi, la mise à jour et l'exploitation du DUER de son équipe, de son entreprise

⇒ Objectifs

- Expliquer les principes généraux de la prévention
- Mettre en place les évaluations des risques professionnels
- Elaborer le Document Unique de son équipe
- Mettre en œuvre le suivi du DUER et l'application des mesures issues de l'analyse du DUER

⇒ Contenu

- | | |
|---|---|
| ↳ Evaluation des risques professionnels | ↳ Le document unique |
| <ul style="list-style-type: none">• Définition• Le pourquoi de l'évaluation des risques professionnels• Cadre juridique• Risques dangers• Principes de l'évaluation des risques professionnels• Méthodologie de l'évaluation | <ul style="list-style-type: none">• Cadre juridique• Contenu• Elaboration• Suivi• Contrôle• Obligation |

⇒ Modalités d'évaluation et de suivi

- Evaluation des connaissances en début de formation (questionnaire, QCM d'entrée)
- Evaluation des acquis en cours de formation (mise en situation, QCM de mi-parcours, test, questionnaires, échanges avec les stagiaires)
- Evaluation en fin de stage (QCM individuel, ciblé, correction d QCM d'entrée)



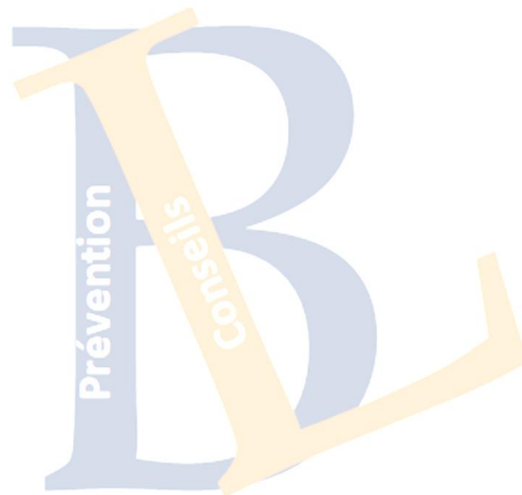
⇒ Les Plus

L'animation de ce module est assurée par un formateur utilisant principalement des méthodes actives et participatives (brainstorming, échanges d'expériences, discussion en groupe, travaux de groupe ou de sous-groupes, etc...). Ces méthodes, au-delà des aspects d'apprentissage, favorisent la cohésion du groupe.

Des exposés entre les exercices permettent les synthèses et les apports didactiques.

Les mises en situation, conçues en fonction des situations quotidiennes que les stagiaires peuvent rencontrer, sont exploitées en groupe.

Ce travail permet l'auto évaluation des stagiaires et la vérification par les formateurs des acquis



Le plan de prévention : la protection de ses salariés

Contexte

Lors de travaux, chantiers dans un environnement externe a son entreprise engendre des risques supplémentaire.

La multiplicité d'acteurs et la méconnaissance des situations de travail sont donc susceptibles d'aggraver les risques existants et d'en créer de nouveaux.)

Pour réduire les risques, une coordination générale des mesures de prévention avant et pendant l'exécution de l'opération, entre l'entreprise utilisatrice et les entreprises extérieures doit être mise en œuvre (articles R. 4511-1 1 et suivants du Code du travail).

Cette coordination a pour objet de prévenir les risques liés à l'interférence entre les activités, les installations et matériels des différentes entreprises présentes sur un même lieu de travail

Le **plan de prévention** est un document qui vise à identifier, prévenir, et transcrire les analyses de cette coordination générale, les risques liés à l'interférence entre les activités, installations, matériels lors de l'intervention d'entreprises extérieures (EE) au sein d'une entreprise utilisatrice (EU).

Il couvre les travaux, interventions ainsi que les prestations de services.



Le plan de prévention : la protection de ses salariés

Fiche pratique

Public	Tous managers, dans le cadre de ses activités et de ses responsabilités, confrontés à l'intervention d'une entreprise dans ses locaux et/ou de ses équipes à l'extérieur de l'entreprise	Délais d'accès	Un mois après validation du dossier
Durée	- 2 Jours - Modulable en fonction de la demande	Lieu	- Hub de Méaulte 3 Rue Roger Janin, 80300 Méaulte - Dans les locaux du demandeur
Coût	750 € HT par jour, pour un groupe de 1 à 10 stagiaires	Pré-requis	Aucun Toute personne en situation de handicap contacter BL conseils et formation
		Accessibilité	

⇒ Finalité de la formation

La finalité de ce cursus est de professionnaliser le manager dans l'élaboration, le suivi, la mise à jour et l'exploitation du plan de prévention

⇒ Objectifs

- Expliquer le cadre légal du plan de prévention
- Etablir, suivre et contrôler l'exécution d'un plan de prévention

⇒ Contenu

↳ Cadre légal

- Généralité
- Cas particuliers
- Évaluation des risques : lien entre le DU et plan de prévention
- Rôle et responsabilités des différentes entreprises

↳ Mesures de prévention pendant l'exécution des opérations

- Mesures lors de l'arrivée de travailleurs extérieurs
- Coordination de la prévention

↳ Etudes de cas en fonction des situations propres à chaque entreprise et des documents utilisés

↳ Mesures de prévention préalables à l'intervention

- Inspection commune préalable
- Réalisation et mise en œuvre du plan de prévention
- Mesures préalables spécifiques aux entreprises extérieures

⇒ Modalités d'évaluation et de suivi

- Evaluation des connaissances en début de formation (questionnaire, QCM d'entrée)
- Evaluation des acquis en cours de formation (mise en situation, QCM de mi-parcours, test, questionnaires, échanges avec les stagiaires)
- Evaluation en fin de stage (QCM individuel, ciblé, correction d QCM d'entrée)



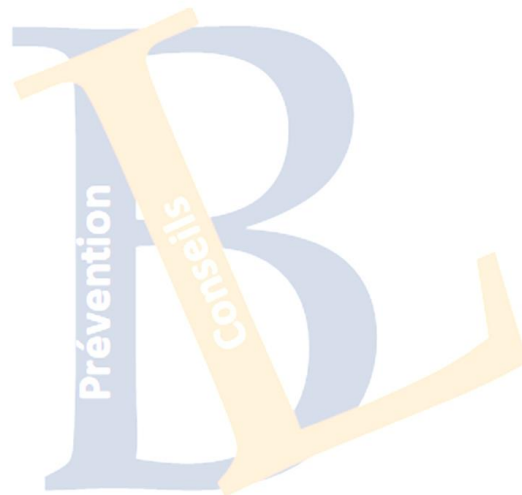
⇒ Les Plus

L'animation de ce module est assurée par un formateur utilisant principalement des méthodes actives et participatives (brainstorming, échanges d'expériences, discussion en groupe, travaux de groupe ou de sous-groupes, etc...). Ces méthodes, au-delà des aspects d'apprentissage, favorisent la cohésion du groupe.

Des exposés entre les exercices permettent les synthèses et les apports didactiques.

Les mises en situation, conçues en fonction des situations quotidiennes que les stagiaires peuvent rencontrer, sont exploitées en groupe.

Ce travail permet l'auto évaluation des stagiaires et la vérification par les formateurs des acquis



Analyse des AT (Accidents de Travail) : La méthode de l'ADC (Arbre Des Causes) Contexte

L'analyse des accidents du travail est indispensable pour identifier les mesures à mettre en place pour qu'ils ne reproduisent pas.

Il est essentiel de mener l'analyse des accidents dans une démarche de compréhension des faits et de prévention des risques professionnels, plutôt dans celle d'une démarche de recherche de responsabilité.

C'est également un exercice indispensable pour mener à bien l'évaluation des risques professionnels, dans le DUER, obligatoire.

Toutefois, l'analyse des accidents peut également révéler des négligences de la part de l'entreprise, de sous-traitants ou d'autres acteurs de la prévention et de la sécurité, ce qu'il faut identifier pour, à nouveau, éviter que cela ne se reproduise.



Analyse des AT (Accidents de Travail) : La méthode de l'ADC (Arbre Des Causes)

Public	Tous managers, dans le cadre de ses activités et de ses responsabilités, confrontés à un accident du travail - 2 Jours	Délais d'accès	Un mois après validation du dossier - Hub de Méaulte 3 Rue Roger Janin, 80300 Méaulte
Durée	- Modulable en fonction de la demande	Lieu	- Dans les locaux du demandeur
Coût	750 € HT par jour, pour un groupe de 1 à 10 stagiaires	Pré-requis	Aucun
		Accessibilité	Toute personne en situation de handicap contacter BL conseils et formation

⇒ Finalité de la formation

La finalité de ce cursus est de professionnaliser le manager dans la gestion d'un Accident du travail, en identifiant les causes et en mettant en œuvre des mesures conservatoires adaptées

⇒ Objectifs

- Expliquer le cadre général de la mise en œuvre d'un Arbres Des Causes (ADC)
- Identifier les différentes étapes d'un ADC
- Mettre en place un ADC, élaborer les mesures conservatoires et suivre et contrôler leurs applications

⇒ Contenu

↳ Cadre général

- Les raisons de la mise en œuvre d'un ADC
- Les principes

↳ Analyse d'ADC

- Les causes ultimes et intermédiaires
- Les mesures conservatoires envisagées
- Les mesures conservatoires conservées

↳ Méthodologie

- Création d'un groupe de travail
 - Rôles et responsabilités de chacun des membres du groupe de travail
- Détermination des faits
- Compilation dans un ADC
- Les principes de l'INRS

↳ Application des mesures conservatoires

- Le responsabilités de l'employeur et des salariés
- Des représentant du personnel

↳ Mise en œuvre d'ADC

⇒ Modalités d'évaluation et de suivi

- Evaluation des connaissances en début de formation (questionnaire, QCM d'entrée)
- Evaluation des acquis en cours de formation (mise en situation, QCM de mi-parcours, test, questionnaires, échanges avec le stagiaires)
- Evaluation en fin de stage (QCM individuel, ciblé, correction d QCM d'entrée)



⇒ Les Plus

L'animation de ce module est assurée par un formateur utilisant principalement des méthodes actives et participatives (brainstorming, échanges d'expériences, discussion en groupe, travaux de groupe ou de sous-groupes, etc...). Ces méthodes, au-delà des aspects d'apprentissage, favorisent la cohésion du groupe.

Des exposés entre les exercices permettent les synthèses et les apports didactiques.

Les mises en situation, conçues en fonction des situations quotidiennes que les stagiaires peuvent rencontrer, sont exploitées en groupe.

Ce travail permet l'auto évaluation des stagiaires et la vérification par les formateurs des acquis



Le presque accident : l'une des bases de la prévention

Contexte

Le **presque accident** est défini différent d'un secteur industriel à l'autre. L'**INERIS** (Institut national de l'environnement industriel et des risques en France) a décrit ce presque accident d'une manière plus générale comme l'effet, la gravité – qui distingue le presque accident de l'accident.

Un presque accident est une séquence accidentelle qui n'a pas abouti à un accident mais qui aurait pu très bien y aboutir, dans d'autres circonstances.

Selon la norme **ISO 45001/2018**, un *presque accident* est « un événement indésirable n'induisant aucun traumatisme ni aucune pathologie, mais ayant le potentiel de le faire ».

De cette définition, il apparaît donc que les presque accidents mettent en évidence la **potentialité d'un accident**.

C'est donc ce potentiel qu'ils ont d'aboutir à un accident de gravité extrême qui mérite attention et traitement



Le presqu'accident : l'une des bases de la prévention

Contexte

Public	Tous managers, salariés dans le cadre de ses activités et de ses responsabilités, confrontés à des risques professionnels pour lui et/ou son équipe	Délais d'accès	Un mois après validation du dossier
Durée	- 1 Jour	Pré-requis	Aucun
Coût	- Modulable en fonction de la demande	Lieu	- Hub de Méaulte 3 Rue Roger Janin, 80300 Méaulte
	750 € HT par jour, pour un groupe de 1 à 10 stagiaires	Accessibilité	- Dans les locaux du demandeur Toute personne en situation de handicap contacter BL conseils et formation

⇒ Finalité de la formation

La finalité de ce cursus est de professionnaliser le manager et les salariés dans la prise en compte des presqu'accidents du quotidien, afin d'élaborer des actions afin d'éviter l'Accident du Travail

⇒ Objectifs

- Comprendre le presque accident : la pyramide des risques
- Mettre en œuvre l'analyse d'un presqu'accident
- Mettre en place une culture du presqu'accident

⇒ Contenu

- ↳ La pyramide des risques (de Bird)
 - Les raisons de la mise en œuvre d'un ADC
- ↳ Méthodologie
 - Création d'un groupe de travail
 - Rôles et responsabilités de chacun des membres du groupe de travail
 - Détermination des faits
 - Compilation des presqu'accident
- ↳ Analyse des presqu'accidents
 - La méthode des Arbres des causes
- ↳ Application des mesures conservatoires
 - Les responsabilités de l'employeur et des salariés
 - Des représentant du personnel
- ↳ Mise en œuvre d'une culture du presqu'accident

⇒ Modalités d'évaluation et de suivi

- Evaluation des connaissances en début de formation (questionnaire, QCM d'entrée)
- Evaluation des acquis en cours de formation (mise en situation, QCM de mi-parcours, test, questionnaires, échanges avec le stagiaires)
- Evaluation en fin de stage (QCM individuel, ciblé, correction d QCM d'entrée)



⇒ Les Plus

L'animation de ce module est assurée par un formateur utilisant principalement des méthodes actives et participatives (brainstorming, échanges d'expériences, discussion en groupe, travaux de groupe ou de sous-groupes, etc...). Ces méthodes, au-delà des aspects d'apprentissage, favorisent la cohésion du groupe.

Des exposés entre les exercices permettent les synthèses et les apports didactiques.

Les mises en situation, conçues en fonction des situations quotidiennes que les stagiaires peuvent rencontrer, sont exploitées en groupe.

Ce travail permet l'auto-évaluation des stagiaires et la vérification par les formateurs des acquis



Analyse de risque : intérêt et pratique

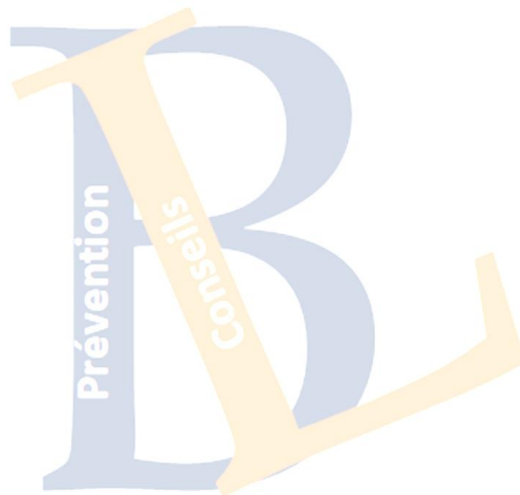
Contexte

Le risque professionnel est la probabilité, pour un salarié exposé à une situation dangereuse lors de son activité professionnelle, de subir des effets nocifs pour sa santé physique et mentale. On distingue traditionnellement les risques physiques et les risques psychosociaux.

Maîtriser les risques professionnels, c'est avant tout mettre en place un environnement de travail sécurisé.

L'enjeu : garantir le bien-être des salariés et créer un cadre favorable au développement de la performance de l'entreprise.

La maîtrise des risques professionnels est l'affaire de tous



Analyse de risque : intérêt et pratique

Fiche programme

Public	Tous managers, salariés dans le cadre de ses activités et de ses responsabilités, confrontés à des risques professionnels pour lui et/ou son équipe	Délais d'accès	Un mois après validation du dossier
Durée	- 1 Jour - Modulable en fonction de la demande	Pré-requis	Aucun
Coût	750 € HT par jour, pour un groupe de 1 à 10 stagiaires	Lieu	- Hub de Méaulte 3 Rue Roger Janin, 80300 Méaulte - Dans les locaux du demandeur
		Accessibilité	Toute personne en situation de handicap contacter BL conseils et formation

⇒ Finalité de la formation

La finalité de ce cursus est de professionnaliser le manager et ses collaborateurs dans l'analyse des risques au quotidien dans le cadre de son activité

⇒ Objectifs

- Mettre en place une analyse de risque au quotidien
- Mettre en œuvre les mesures préventives, correctives au quotidien

⇒ Contenu

↳ Définition

- Risques
- Dangers

↳ L'analyse de risques

- Principes
- Méthodologie

↳ Les neuf principes généraux de prévention suivants

↳ Les actions du quotidien

- Briefing, débriefing
- Cartographie des risques
- Sensibilisation
- Les « causeries » prévention sécurité
- Les autorisations

⇒ Modalités d'évaluation et de suivi

- Evaluation des connaissances en début de formation (questionnaire, QCM d'entrée)
- Evaluation des acquis en cours de formation (mise en situation, QCM de mi-parcours, test, questionnaires, échanges avec le stagiaires)
- Evaluation en fin de stage (QCM individuel, ciblé, correction d QCM d'entrée)

⇒ Les Plus

L'animation de ce module est assurée par un formateur utilisant principalement des méthodes actives et participatives (brainstorming, échanges d'expériences, discussion en groupe, travaux de groupe ou de sous-groupes, etc...). Ces méthodes, au-delà des aspects d'apprentissage, favorisent la cohésion du groupe.

Des exposés entre les exercices permettent les synthèses et les apports didactiques.

Les mises en situation, conçues en fonction des situations quotidiennes que les stagiaires peuvent rencontrer, sont exploitées en groupe.

Ce travail permet l'auto évaluation des stagiaires et la vérification par les formateurs des acquis

Gestion du télétravail

Contexte

Le télétravail est présenté depuis de nombreuses années comme une véritable révolution dans l'organisation et la gestion du travail.

Mais est-ce si simple de le mettre en place ? Y a-t-il des risques pour l'employeur ? Quels sont les emplois qui permettent le télétravail ?

S'il est vrai que le télétravail peut être un formidable outil pour booster la performance des salariés et éviter la fuite des talents vers la concurrence.

Le télétravail demande une réelle organisation et une véritable rigueur pour porter ses fruits. Sans quoi, les inconvénients et les contraintes liés à cette forme de travail risquent de produire les effets inverses.



Gestion du télétravail

Fiche programme

Public	Tous managers, dans le cadre de ses activités et de ses responsabilités, mettent en place le « télétravail » - 1 Jour	Délais d'accès	Un mois après validation du dossier
Durée	- Modulable en fonction de la demande	Lieu	- Hub de Méaulte 3 Rue Roger Janin, 80300 Méaulte - Dans les locaux du demandeur
Coût	750 € HT par jour, pour un groupe de 1 à 10 stagiaires	Pré-requis	Aucun
		Accessibilité	Toute personne en situation de handicap contacter BL conseils et formation

⇒ Finalité de la formation

La finalité de ce cursus est de professionnaliser le manager et les salariés dans la mise en place du télétravail

⇒ Objectifs

- Identifier le cadre légal de la mise en œuvre du télétravail
- Identifier les avantages et les inconvénients ainsi que les risques liés au télétravail
- Mettre en place une gestion quotidienne du télétravail

⇒ Contenu

↳ Le cadre légal

- Définition
- Mise en place
- Les obligations de l'employeur
- Les obligations du télétravailleur
- Les frais liés au télétravail

↳ Avantages et inconvénients

↳ Les risques du télétravail

- L'aménagement du poste de travail
- Les postures sédentaires
- La fatigue visuelle
- Psychosociaux

↳ La mise en œuvre

- Simple accord avec le salarié,
- Accord collectif
- Charte élaborée par l'employeur, après avis du comité social et économique,

↳ Le télétravail au quotidien

- Du côté du salarié
- Du côté de l'employeur

⇒ Modalités d'évaluation et de suivi

- Evaluation des connaissances en début de formation (questionnaire, QCM d'entrée)
- Evaluation des acquis en cours de formation (mise en situation, QCM de mi-parcours, test, questionnaires, échanges avec le stagiaires)
- Evaluation en fin de stage (QCM individuel, ciblé, correction d QCM d'entrée)



⇒ Les Plus

L'animation de ce module est assurée par un formateur utilisant principalement des méthodes actives et participatives (brainstorming, échanges d'expériences, discussion en groupe, travaux de groupe ou de sous-groupes, etc...). Ces méthodes, au-delà des aspects d'apprentissage, favorisent la cohésion du groupe.

Des exposés entre les exercices permettent les synthèses et les apports didactiques.

Les mises en situation, conçues en fonction des situations quotidiennes que les stagiaires peuvent rencontrer, sont exploitées en groupe.

Ce travail permet l'auto-évaluation des stagiaires et la vérification par les formateurs des acquis

